Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

_			biologique et	a retiquetage	<u> </u>		ques				
Ι	I.1 Numéro du document				I.2 Type d'Opéra	ateur					
F	'R-BIO-01.250-002	2606.2023.003			☑ Opérateur ☐ Groupe d'op	érateurs					
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle							
Nom SARL SORAM VITACROC				Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)							
Adresse 229 AVENUE DE LA POMME, ZAC DU PONT II 13750 Plan-d'Orgon				Adresse B.P. 47, 32600, L'Isle-Jourdain							
I	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France		Code ISO	FR		
•	Préparation	ctivités de l'opérate Mise sur le marché	ur ou du groupe d'o	pérateurs							
I.	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production										
	 (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique 										
•	 (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: production de produits biologiques 										
					1						
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.										
	7 Date, lieu				I.8 Validité	lo du	05/04/2023	011	24 /02/2021		
	Date	04 août 2023 05:02:20 +0200	Nom et signature	CERT FRANCE	Certificat valab	ie du	05/04/2025	au	31/03/2025		
	Lieu	CEST L'Isle-Jourdain (FR)									
			•								

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et a l'etiquetage	des produits biologique	2 8						
II.1 Répertoire des prod	uits								
Nom du produit	Code de l (CEE) n° champ d	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848							
Légume et légume prép	paré: Légumes entiers et découpés et		Biologique						
Légume et légume pré mélange de légumes Légume et légume pré	paré: Légumes frais, légumes préparés		Biologique						
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les ac									
									II.4 Liste des locaux ou o
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées									
Activité Opérateur	Activité Opérateur Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5								
Préparation	Conditionnement: Légume et légume prépa		ne activité ou d'activités en tant que sous autre opérateur, le sous-traitant restant activité ou des activités effectuées						
Préparation	Découpe: Légume et légume préparé	traitant pour un	ne activité ou d'activités en tant que sous autre opérateur, le sous-traitant restant activité ou des activités effectuées						
Préparation	Lavage: Légume et légume préparé	• Réalisation d'un	ne activité ou d'activités en tant que sous autre opérateur, le sous-traitant restant activité ou des activités effectuées						
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 3 règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biolog il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant									
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle II.9 Autres informations									
conformément à l'articl Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation	e 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	Seule la version électronique du [https://webgate.ec.europa.eu/troperator/index] fait foi.	a certificat disponible au lien suivant : acesnt/directory/publication/organic-						